

Rappels et renseignements importants

Pour vos comptes TD Waterhouse Canada Inc.

Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants

Données fiscales 2020



À propos de cet avis

Veuillez lire attentivement le sommaire des renseignements fourni dans cet avis. **Aucune intervention n'est requise de votre part.**

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, communiquez avec un représentant en placement au moyen de l'option *Contactez-nous* dans l'appli TD ou en composant le 1-800-361-2684.

Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants

Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un risque plus important qu'un achat au comptant seulement.

Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue. Une stratégie de placement qui utilise des fonds empruntés peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes qu'une stratégie qui ne fait pas appel à l'emprunt. Certaines conséquences fiscales peuvent également s'appliquer à vous si des actifs de votre compte doivent être vendus pour vous permettre de respecter toute obligation touchant le remboursement de l'argent emprunté ou le versement de l'intérêt exigible.

Remarque importante pour les initiés et les actionnaires importants

Pour maintenir l'égalité des chances de tous les investisseurs et conformément aux règlements applicables à l'industrie des valeurs mobilières canadiennes, les initiés et les actionnaires importants de sociétés cotées en bourse sont tenus de divulguer leur statut au moment d'ouvrir un compte de courtage et de communiquer les changements de statut dès qu'ils ont lieu.

De plus, les initiés et les actionnaires importants sont tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres à une bourse ou à un marché canadien sur des actions et des options émises par la société à laquelle ils sont associés, ou qui sont liées à celle-ci.

Cette même exigence de déclaration s'applique à une personne qui détient une autorisation de négociation ou une procuration pour le compte d'une autre personne et qui passe des ordres au nom du titulaire du compte, lorsque l'une ou l'autre de ces personnes est un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également si un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier à l'égard d'un compte ou la propriété véritable de ce compte.

Les clients de Placements directs TD qui sont des initiés d'une société cotée en bourse peuvent déclarer leur statut lorsqu'ils passent un ordre dans CourtierWeb ou sur la Plateforme avancée. Il n'est pas possible de passer un ordre exigeant la déclaration d'un statut d'initié ou d'actionnaire important au moyen de TéléMax ou de TalkBroker; par contre, il est possible de le faire par téléphone en communiquant avec un représentant en placement et en divulguant ce statut.

Les actionnaires importants doivent se soumettre à certaines restrictions lorsqu'ils vendent des titres à la Bourse de Toronto (TSX).

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez mettre à jour les renseignements concernant votre statut d'initié ou d'actionnaire important (y compris si vous êtes un initié assujéti), communiquez avec un représentant en placement au moyen de l'option *Contactez-nous* dans l'appli TD ou en composant le 1-800-361-2684. Nos représentants en placement sont à votre disposition entre 7 h et 18 h (HE), du lundi au vendredi.

Vos feuillets d'impôt

La période de déclaration des revenus pour 2020 commence dans quelques mois à peine. Pour vous aider à vous préparer, nous avons fait un calendrier avec les dates auxquelles vous devriez recevoir les feuillets d'impôt les plus courants par la poste ou au moyen des CyberServices. Selon les placements que vous détenez dans vos comptes et les opérations effectuées, vous recevrez quelques-uns ou l'ensemble des documents fiscaux ci-dessous.

Rappels

- **1^{er} mars 2021** : Dernier jour pour cotiser au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour 2020.
- **30 avril 2021** : Dernier jour pour la déclaration des revenus par les particuliers.
- **15 juin 2021** : Dernier jour pour la déclaration des revenus par les travailleurs autonomes. Si vous avez un solde dû pour 2020, vous devez l'acquitter au plus tard le **30 avril 2021**.

Comptes enregistrés		
Document	Aperçu	Date prévue d'envoi
Reçus de cotisation REER	Toutes les cotisations REER	Semaine du 4 janvier 2021 pour les cotisations versées entre le 3 mars et le 31 décembre 2020 Chaque semaine à compter du 4 janvier 2021 pour les cotisations versées dans les 60 premiers jours de 2021.
NR4 – Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	Retraits d'un REER de non-résident	31 mars 2021
NR4 – Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	Retraits d'un FERR de non-résident	31 mars 2021
Feuillelet T4RSP (REER)	Retraits d'un REER	1 ^{er} mars 2021
Feuillelet T4RIF (FERR)	Retraits d'un FERR	1 ^{er} mars 2021
Relevé 2	Résidents du Québec – transmis avec le feuillelet T4RSP/T4RIF	1 ^{er} mars 2021
T4A/Relevé 1	Retraits d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE)	1 ^{er} mars 2021
T4A/Relevé 1	Retraits d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)	1 ^{er} mars 2021
Comptes non enregistrés		
Document	Aperçu	Date prévue d'envoi
Feuillelet T5/RL-3 (fonds communs de placement)	Distribution du revenu provenant de fonds de la Catégorie Sociétés et d'un compte d'épargne à intérêt élevé	Le 1 ^{er} mars 2021, par la société de fonds communs de placement
Feuillelet T3/RL-16 (fonds communs de placement)	Distribution de revenu et remboursement de capital de fiducies de fonds communs de placement	Le 31 mars 2021, par la société de fonds communs de placement
Feuillelet T5/RL-3	Dividendes et intérêts égaux ou supérieurs à 50 \$	1 ^{er} mars 2021
Feuillelet T5/RL-3	Tous les revenus provenant d'une société à actions scindées	1 ^{er} mars 2021
Feuillelet T5008/RL-18	Toutes les dispositions (ventes, rachats et titres arrivés à échéance) pour l'année d'imposition	1 ^{er} mars 2021
Feuillelet T3/RL-16	Revenu provenant de parts de fiducie	31 mars 2021
Feuillelet T5013/RL-15	Revenu d'une société de personnes	31 mars 2021
Feuillelet NR4	Distributions aux non-résidents	31 mars 2021
Feuillelet 1042-S	Revenu de source américaine* déclaré pour les fiducies passives, les fiducies de cédant et les sociétés de personnes	15 mars 2021
Feuillelet 1099INT	Personne des États-Unis qui reçoit des intérêts	1 ^{er} février 2021
Feuillelet 1099-DIV	Personne des États-Unis qui reçoit des dividendes	1 ^{er} février 2021
Formulaire de remplacement 1099-B	Personne des États-Unis qui reçoit le produit d'une vente	15 février 2021
Documents non gouvernementaux	Sommaire des revenus de placement, si le client reçoit un feuillelet T5	1 ^{er} mars 2021
	Sommaire des opérations	1 ^{er} mars 2021
	Sommaire des revenus de la fiducie, à l'exception des fonds communs de placement	31 mars 2021
	Sommaire des parts de fiducie en suspens	31 mars 2021

- Pour les réponses aux questions fréquemment posées et plus encore, visitez <http://www.td.com/infoscale>.
- Si vous avez des questions à propos de la transmission de vos feuillelets d'impôt, communiquez avec un représentant en placement au moyen de l'option *Contactez-nous* dans l'appli TD ou en composant le 1-800-361-2684. Si vous avez besoin de conseils fiscaux particuliers, consultez votre conseiller en fiscalité.
- Au cours des prochains mois, vous pourriez recevoir une trousse fiscale comprenant des renseignements pouvant vous aider à produire votre déclaration de revenus pour 2020.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Placements directs TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Placements directs TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.